

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 12 septembre 2023 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - DARRIGRAND Sébastien - JEAN Benoît - LASSERRE Valérie – MAUBAY Pierrette – MORENO William

Excusé : CALLEDE Eric

Excusés représentés : CADILLON Guillaume représenté par CADILLON Michèle et MAGNE Christophe représenté par MARTINEZ Christophe

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 09 juin 2023. Aucune observation ou précision n'est formulée, Monsieur le Maire et la secrétaire de séance signe le registre.

Vient l'ordre du jour :

1°/ Désignation d'un délégué au SIVU :

Monsieur le Maire explique que suite au recrutement de Madame Gaëlle MORENO au SIVU du Luzou, Monsieur William MORENO a présenté sa lettre de démission comme délégué du SIVU du Luzou, pour des raisons de neutralité et d'impartialité.

Monsieur DARRIGRAND Sébastien s'est porté volontaire pour être le nouveau délégué du SIVU du Luzou. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2°/Délibération portant sur la suppression de la régie de recettes pour les photocopies :

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de Tartas a fermé le 31/08/2023, et que nous dépendons désormais de la trésorerie de Dax depuis le 01/09/2023.

Le comptable public de TARTAS a proposé à Monsieur le Maire, par courrier en date du 17/08/2023, la suppression de la régie, considérant le faible montant des recettes annuelles perçues (environ 50€/an).

Le conseil municipal approuve la suppression, mais autorise qu'à titre exceptionnel, d'urgence, sera autorisé l'impression des photocopies.

La régie photocopies instituée auprès de la trésorerie de TARTAS est clôturée à compter du 12 septembre 2023, ainsi que les fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

3°/ Délibération portant sur création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial:

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Madame MORENO Gaëlle le 11/08/2023 de l'Agence Postale Communale, une création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial de 28H/semaine est nécessaire, pour son remplacement à ce poste ; mais également au poste ANTS (CNI/passeport), qui est opérationnel sur la commune depuis le 11 juillet 2023, ainsi que pour l'accueil mairie.

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'espace d'un an le personnel administratif de la mairie a changé à 100%, avec le remplacement de Madame LABATUT Isabelle partie à la retraite depuis le 01/08/2023, et remplacée par Madame CASTETS Aurélie ; de Madame LESPIAU Sabrina mutation au 01/10/2023 à la Communauté de Communes Côtes Landes nature par Madame FERREIRA Elsa, et de Madame MORENO Gaëlle démission.

Le service administratif de la mairie se compose à compter du 01/10/2023, de 2 personnes à 28H et d'1 personne à 35H.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4°/ Délibération portant sur la vente à la SATEL des parcelles concernées par l'aménagement du lotissement l'Orée du bois :

Suite à l'avis de France Domaine en date du 28/07/2023 estimé à 505 000€, et de l'attribution du contrat de concession d'aménagement lotissement l'Orée du Bois à la SATEL en date 09/06/2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement représentant une surface d'environ 84 936 m2 pour un prix de vente fixé à 509 616 € HT à la SATEL.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité.

5°/ Délibération budget commune portant sur la DM 2 :

Elle concerne la facture du diagnostic du mur de l'école pour un montant de 18 234€.

Monsieur le Maire explique que nous devons créer une nouvelle opération (2202) pour la réfection du mur de soutènement de l'école en prévision du paiement du diagnostic, mais aussi par la suite des travaux de réparation.

Monsieur le Maire propose de réaliser les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 1802 : Instal.géné.,agencements,	-4 264,00	1323 (13) - 2202 : Départements	6 687,00
2135 (21) - 1803 : Instal.géné.,agencements,	-3 500,00	1341 (13) - 2202 : Dotation d'équipement d	3 000,00
2151 (21) - 1701 : Réseaux de voirie	717,00		
2184 (21) - 2201 : Mobilier	-1 000,00		
2188 (21) - 1703 : Autres immobilisations c	-500,00		
2313 (23) - 2202 : Constructions	18 234,00		
	9 687,00		9 687,00
Total Dépenses	9 687,00	Total Recettes	9 687,00

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2.

6°/ Informations et questions diverses :

6.1. Pack Cyber de l'ALPI : présentation de la carte cyberattaques contre les collectivités.

L'ALPI est devenu Expert Cyber Label Sécurité Numérique, et ont négocié auprès de l'ANSSI, une dotation 22 centimes/ habitant.

Présentation des offres tarifaires, pack cyber, proposées par l'ALPI.

Monsieur le Maire Propose de se rapprocher de Mme Kelly MARTINS notre correspondante de l'ALPI pour nous proposer un devis.

6.2. Rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays Tarusate. A disposition au secrétariat de mairie le SYDEC (Eau potable, Energies, Numérique), et MILO.

6.3. Refêtes 16 et 17 septembre 2023, organisation périmètre de sécurité pour le ball trap australien et le feu d'artifice du samedi.

6.4. Paroisse ST Vincent Notre Dame, départ de Père Thomas le 31/08/2023. Arrivée de Père Romain le 03/09/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

le Maire,

la secrétaire de séance,